

**ASSOCIATION FONCIERE
DE
HOLTZHEIM**



Mairie de Holtzheim
Place de la Mairie
Adresse postale
BP 70015 67843 TANNERIES Cedex
Tél : 03.88.78.05.84
Fax : 03.88.78.81.89
Courriel : mairie@holtzheim.fr
Site : www.holtzheim.fr

**Convocation à
L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire
le 26 septembre 2022 à 20 h à
l'Espace Marceau
67810 HOLTZHEIM**

Madame, Monsieur, membres de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière de

Par décision en date du 26 avril 2018, l'Assemblée extraordinaire de l'Association Foncière a décidé à l'unanimité de modifier l'article 7-3 des statuts et relatif à la périodicité des assemblées générales.

Par arrêté préfectoral du 29 mars 2019, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a arrêté les nouveaux statuts de l'Association Foncière de Holtzheim.

Les nouveaux statuts prévoient l'organisation d'une Assemblée Générale des membres de l'association, propriétaires de plus de 1 hectare tous les quatre ans, avec la faculté de se regrouper entre propriétaires qui n'atteignent pas le seuil de 1 ha mais qui souhaiteraient participer à l'A.G ; une personne du groupe sera chargée de représenter les propriétaires.

En tant que propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de l'Association Foncière de remembrement de la commune de Holtzheim, vous êtes invité à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association qui aura lieu :

Le 26 septembre 2022 à 20 h00

**à l'auditorium de l'Espace Marceau place de la Fontaine (angle rues de l'école/lt Lespagnol/Entzheim)
67810 HOLTZHEIM**

l'ordre du jour est le suivant :

- * Accueil – Mot du Maire de la Commune de Holtzheim et du Président A.F ;**
- * Approbation du pv de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2018, transmis aux propriétaires fonciers le 11 juin 2018 (PJ) ;**
- * Présentation et approbation du rapport d'activité et de la situation financière de l'association ;**
- * Divers**

Les personnes ne pouvant être présentes lors de cette Assemblée Générale ordinaire peuvent se faire représenter en donnant un pouvoir écrit qui sera valable pour cette seule réunion.

Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée générale ordinaire du **26 septembre 2022 à 20h00**, les propriétaires sont convoqués à une deuxième assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **26 septembre 2022 à 20h30** à l'Espace Marceau, l'Assemblée délibère alors valablement quel que soit le nombre de voix représentées.

Les personnes ne pouvant être présentes lors de cette Assemblée Générale ordinaire peuvent se faire représenter en donnant un pouvoir écrit qui sera valable pour cette seule réunion.

Comptant sur votre présence, recevez, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Président de l'Association Foncière
René GRAFF

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'René Graff'. To the right of the signature is a circular purple stamp. The stamp contains the text 'Association Foncière' around the top edge and some illegible text in the center, possibly a date or a specific office name.